

## COMMISSION PÉDAGOGIQUE – 2022-2023

Arrêté n° 2022-35

Master 1 mention PSYCHOLOGIE			
Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG... de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel <b>Obligatoire</b> : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par <u>des professionnels extérieurs à</u> <u>l'établissement</u> <b>Facultatif</b> : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
COLLIOT Pascale, MCF	CAVALLI Eddy, MCF		FAVRE Emilie, Neuropsychologue
	LÉTÉ Bernard, PU		
Suppléant président.e			
MICHAEL George, PU			